



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice	15
présents	14
votants	15

OBJET :

Désignation des membres de la commission d'appel d'offre

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de Saint-Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 01/04/2026

Reçu en préfecture le 01/04/2026

Publié le 01/04/2026

ID : 031-213102247-20260331-DEL_2026_02_03-DE

S²LOW

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL n° 2026-02-03

L'an deux mille vingt-six, le trente-et-un mars, à 20 heures.

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 25 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Patrick SAULNERON, Maire.

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, Mme DELTOUR, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : M. JULLIA (procuration à M. SAULNERON)

Absents non excusés :

Vu l'article L.1411-5 du CGCT,

Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'outre le Maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il convient également d'élire des suppléants en nombre égal à celui des titulaires,

Considérant qu'une liste A, composée de M. Serge COLLA, Mme GEVREY Amandine, M. Christian FRATUS, Mme Anne-Laure DELTOUR, M. Bruno JORDA, Mme Manon DUPLAN s'est déclarée,

Considérant que les élus de l'opposition ne présente pas de liste,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de réaliser le vote à mains levées.

Premier tour de scrutin :

Suffrages exprimés : 15

A obtenu :	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	Total
Liste A	13	3	0	3

Sont élus délégués titulaires :

- M. Serge COLLA
- Mme Amandine GEVREY
- M. Christian FRATUS

Sont élus délégués suppléants :

- Mme Anne-Laure DELTOUR
- M. Bruno JORDA
- Mme Manon DUPLAN

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante :
rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 401 ou par
le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

